

IICA/CE/Res.377(XXII-O/02)  
2 et 3 octobre 2002  
Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 377**

### **OCTROI DU TITRE DE MEMBRE HONORAIRE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.415(02), « Candidatures pour l'octroi du titre de membre honoraire du personnel de l'Institut »,

CONSIDÉRANT :

Que MM. Jaime H. Acosta Bernal, Rodolfo Martínez Ferrate, Héctor Morales Jara, Gilberto Páez Bogarín, Antonio Pinchinat, et Rodolfo Quirós Guardia ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle à servir l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, au sein duquel ils ont occupé des postes importants, avec une compétence, un dévouement et un succès remarquables;

Que MM. Acosta, Martínez Ferrate, Morales, Páez, Pinchinat, et Quirós satisfont à toutes les exigences établies à l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire »;

Que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale, le Comité exécutif peut conférer le titre de « membre honoraire »,

DÉCIDE :

De conférer à MM. Jaime H. Acosta Bernal, Rodolfo Martínez Ferrate, Héctor Morales Jara, Gilberto Páez Bogarín, Antonio Pinchinat, et Rodolfo Quirós Guardia le titre de « membre honoraire » du personnel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et prérogatives qui sont associés à celui-ci. Dans le cas de M. Rodolfo Martínez Ferrate, ce titre prendra effet le 16 janvier 2003. Pour les autres, il prendra effet immédiatement.